



## Loi Travail :

### Inversion de la Hiérarchie des Normes : Comprendre et Agir

#### Sections RENAULT

N° 51

23 mai 2016

Nous étions réunis pour la sixième fois dans le hall de la Ruche, ce 19 mai 2016 à 10h, pour exprimer le point de vue du syndicat SM-TE contre la loi travail.

Face à la complexité de compréhension d'une loi qui suscite tant d'oppositions, et dont les impacts futurs sont encore abstraits, nous avons choisi de porter notre intervention sur un point particulier et saillant de la loi : l'inversion de la hiérarchie des normes, et l'impact qu'elle aura sur la négociation des prochains accords d'Entreprises, entre Direction Générale et Délégués Syndicaux nommés par les centrales syndicales nationales.

**Intervention du SM-TE du 19 mai 2016 portée par Edouard Nègre  
à retrouver sur : [www.travailleursensemble.org](http://www.travailleursensemble.org)**

<< La loi El Khomri dans son article 2 organise l'inversion de la hiérarchie des normes, principe établi par Léon Blum en 1936. Cet article 2 est défendu avec un argument de bon sens, qui veut que les accords d'Entreprise soient négociés au sein des Entreprises.

#### C'est quoi l'inversion de la hiérarchie des normes ?

C'est la prédominance des accords d'entreprise sur les accords de branche et sur la loi. Ceux qui défendent cet article de la loi dans les media nous expliquent que c'est une bonne chose que les négociations se passent à l'intérieur de l'entreprise.

Qui peut aller contre un tel principe généreux, une telle évidence de bon sens ?

#### Sauf que ... Comment se passe la négociation d'un accord d'Entreprise ?

Depuis les accords de Grenelle en 1968 et de la loi du 27 décembre 1968 qui en a résulté, ce ne sont plus les élus du personnel des entreprises qui négocient un accord, mais ce sont des délégués syndicaux nommés et missionnés par les grandes centrales syndicales. Les élus du personnel se trouvent mis à l'écart de ces négociations d'accord.

#### Le saviez-vous ?

**Le syndicat SM-TE, créé en 2011, remplit les conditions légales pour présenter des candidats aux élections professionnelles dès le premier tour, désigner un Représentant Syndical de Section (RSS) et désigner des Délégués Syndicaux (DS) si les 10% sont obtenus.**

De manière très concrète chez Renault, ce ne sont pas vos élus qui ont négocié l'accord de « Compétitivité » du 13 juin 2013 ou l'accord « Mutuelle Obligatoire » du 11 septembre 2014. La Direction Générale a négocié avec les représentants désignés par les centrales syndicales nationales représentatives au niveau entreprise (Les confédérations CGT, CFDT, FO et CFE-CGC).

Cette situation détourne la démocratie syndicale et fait fi de l'intérêt des salariés pour une raison simple : **ces organisations syndicales qui nomment les négociateurs vivent sous perfusion du financement des entreprises** (cf accord Renault sur le droit syndical du 13 juin 2000 et ses avenants accessibles sous *Déclic*) et du financement des organismes d'Etat. Et vivent donc sous leur contrôle. Ceci, faute d'adhérents salariés et de leurs cotisations.

La loi El Khomri, qui renverse la hiérarchie des normes, valorise la négociation à l'intérieur de l'Entreprise, **mais se garde bien**

d'inverser le fonctionnement des règles syndicales de pouvoir des négociations dans l'entreprise. C'est là le danger majeur que dénonce sans relâche le SM-TE, avec les collègues SUD et CGT du Technocentre contre la loi Travail.

Comment comprendre alors le silence des autres syndicats sur ce sujet essentiel ?

Rappelons ici que le CE du Technocentre est composé de 15 élus titulaires, et que les syndicats SUD et CGT à Guyancourt ont 4 élus. Où sont les syndicats qui ont les 11 autres élus du Comité d'Etablissement de Guyancourt ?

Ménageraient-ils des intérêts qui ne sont pas ceux des salariés ?

Avec SUD, CGT, nous-mêmes SM-TE, et vous tous ici réunis, nous

avons pris conscience du danger qui menace les salariés. C'est pourquoi notre appel au retrait de la loi est ici répété, et c'est pourquoi nous serons cet après-midi à Paris pour :

**Travailler ensemble à la défense de nos droits et manifester ensemble contre la loi Travail >>.**

### **Le saviez-vous ?**

- **Le syndicat SM-TE est financé uniquement par ses adhérents et ne reçoit pas de subventions patronales.**

- **Le syndicat SM-TE n'est pas affilié à une confédération.**

**Ces deux dispositions lui confèrent une véritable indépendance au service des salariés.**

### **Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE**

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

**Bulletin d'adhésion et de soutien** : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)